

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2018

N° 2018-86

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	50
	Dont 7 procurations
Votes pour :	49
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	1
Date de la convocation :	8 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (43) : TARDOS Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, MILLET Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, SERMET André, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande, LAIREZ Céline

Titulaires absents non représentés (14) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique.

Procurations (7) :
TREY Jean-Claude à CHAZOTTES Michel
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
SAINT-PASTEUR Marcel à ANGLADE Jean-Louis
MALERE Hélène à PETIT Maurice
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
BRUN Didier à RICARD Louis
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : Exonérations TEOM
2019

M. Henri ARMANET a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle le vote des exonérations TEOM 2019 lors du dernier conseil communautaire le 6 septembre dernier, par délibération n°2018-72.

La Direction Générale des Finances Publiques a fait une observation concernant la forme de cette délibération, il convient d'inscrire uniquement les nouvelles exonérations 2019, il est inutile de reprendre celles votées en 2018.

Monsieur le Président propose de prendre une nouvelle délibération, qui annulera et remplacera celle du 6 septembre.

- **Pour le pôle AURE 2008 :**

Campings :

AE0031	Camping Val d'Autun - Saint Lary Soulan
5031A HOUNTS	Association les Isgles – Tramezaygues
5071 ARECLOTS	Camping Artiguette St Jacques - Vignec

- **Pour le territoire du pôle des VEZIAUX d'AURE :**

Bâtiments non desservis par le service de ramassage des ordures ménagères

Commune de Grézian :

La parcelle n°A265 « Le Presbytère » n'est plus à exonérer.

A 263	Eglise
A 259	Hangar communal
A 948	Hangar de stockage entreprise SCI Fines

Commune d'Ancizan :

A 71 (n°plan 10,11,12,13,157)	Lartigue - PAYOLLE
----------------------------------	--------------------

Commune de Bazus-Aure :

A 359	COMMUNE DE BAZUS
-------	------------------

Commune de Barrancoueu :

A106	Eglise
A 75	Mairie
A 74	Hangar communal

Campings :

A462 – A464 – A465 –	Aire naturelle Bernad – Cadéac
5029 COUMES ET CLOS	Camping Le Ruisseau - Gouaux
0015-0021- 0023	Camping Le Lavedan - Guchen

- **Pour le territoire du pôle de la VALLEE DU LOURON :**

Bâtiments non desservis par le service de ramassage des ordures ménagères

Commune de Bareilles :

1336	Propriété MARRO aux ARTIGAOUX
1467	Propriété CARRERE à l'ESCAMPULE

Locaux industriels ou commerciaux suivant :

Commune de Génos :

Syndicat Thermal et Touristique de la Haute Vallée du Louron – Mairie de Loudenvielle 65 510
 LOUDENVIELLE – Parcelle A1351 SPL BALNEA

Campings :

A131	Camping Le Lustou – Adervielle-Pouchergues
A792 A316-A317-A318	Camping Le Hourgade – Avajan – Vielle-Louron
A1005 – A1009 – A1386	Camping La Vacance Pene Blanche - Loudenvielle

- **Pour le territoire du pôle de la HAUTE VALLEE D'AURE :**

Commune d'Aragnouet :

Parcelle	Localisation fiscale	Code Rivoli	Bat	Ent	Niv	Porte	N) invar	Nat. Loc	Nom
AA72	Piau Engaly	B 124	F	1	0	1001	0138949 X	CB	Garage de l'Arrieou
AA72	Piau Engaly	B 124	H	1	0	1001	0138947 F	CA	Remontées mécaniques

Campings :

5087A	Camping Pont du Moudang – Aragnouet
B114	Camping Fouga – Aragnouet
A795 – A832	Camping Le Rioumajou – Bourisp
A0295	Camping La Mousquère – Bourisp
A1423	Camping Le Lustou – Vielle-Aure

- **Pour le territoire du pôle AURE :**

Campings :

A1109 (code rivoli 0130 uniquement)	Camping Municipal – Arreau
A83-A88- A150-A152- A158	Camping Le Refuge – Arreau

Envoyé en préfecture le 22/10/2018

Reçu en préfecture le 22/10/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20181015-2018_86-DE

A199	Aire Naturelle « Gentils » - Pailhac
B527	Camping Esplantats - Sarrancolin

Après en avoir délibéré **et à la majorité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve les nouvelles exonérations pour 2019 et mandate Monsieur le Président pour mener à bien la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU